



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 décembre 2013

Dépollution de La Meunière et du canal des Mangettes

(IVS).- L'entreprise Cimo va entreprendre le curage de La Meunière, un canal par lequel transitaient autrefois les eaux résiduaires de la ville de Monthey et du site chimique, et de la partie amont du canal des Mangettes. Ce chantier, qui débutera à la fin du mois de janvier 2014, devrait durer cinq mois, pour un coût de 2,6 millions de francs. Les travaux, confiés à une entreprise spécialisée, consisteront à excaver les sédiments qui se sont accumulés dans ces cours d'eau par le passé afin qu'ils ne représentent plus un risque d'atteinte à la faune piscicole.

Rappel du contexte

En février 2011, l'Etat du Valais avait interdit la pêche dans le canal des Mangettes (Bras-Neuf), entre l'embouchure de La Meunière et le canal Stockalper, suite à une campagne d'analyses qui avait démontré une contamination au mercure et aux PCB de type dioxines des poissons prélevés dans le canal des Mangettes. Proximité du site chimique oblige, le Service de la protection de l'environnement (SPE) avait demandé à Cimo de procéder à des investigations détaillées. Les investigations, menées entre 2011 et 2013, ont confirmé que la contamination des poissons résulte de la présence de ces polluants dans les sédiments du canal des Mangettes, dès l'embouchure de La Meunière et sur une distance de 1500 mètres.

Sources de la pollution

L'ancien canal de La Meunière, par lequel transitaient les eaux résiduaires de la Ville de Monthey et du site chimique jusqu'à la mise en service de la Station d'épuration, en 1972, constitue l'une des sources les plus probables pour expliquer cette pollution. Les analyses effectuées dans La Meunière révèlent la présence de ces polluants dans les sédiments qui se sont accumulés dans le tronçon à ciel ouvert du canal (en aval du site chimique) et, dans une moindre mesure, dans le réseau d'évacuation des eaux superficielles de Monthey, situé en amont du site chimique. Une partie de ces polluants a ensuite été entraînée plus loin, suite au raccordement de La Meunière au canal des Mangettes, en 1990. Sur la base de ces résultats, le tronçon à ciel ouvert de La Meunière et le canal des Mangettes, ont été appréciés comme un site pollué à assainir. Le projet d'assainissement réalisé par Cimo a été approuvé par décision du SPE du 21 novembre 2013.



Les travaux

Dans une première phase, la Ville de Monthey a procédé à un curage de son réseau de canalisations souterraines afin d'éviter que d'éventuelles boues polluées ne soient entraînées dans La Meunière et le canal des Mangettes. En 2014, le Service « Travaux Publics, Mobilité & Environnement » de la Ville de Monthey procédera à des investigations supplémentaires afin de vérifier que les sources potentielles de pollution ont été éliminées. Cimo a également procédé à l'investigation de ses canalisations reliant les anciens décanteurs du site chimique à La Meunière.

La deuxième étape va consister à excaver, au moyen d'une pelle mécanique, et évacuer les sédiments pollués qui se sont accumulés dans La Meunière, sur une distance de 750 mètres. L'entreprise mandatée par l'industrie chimique procédera également à l'évacuation des boues polluées déposées lors de précédents curages sur les berges et sur une bande de terrain qui longe La Meunière. Le lit et les berges excavées seront ensuite réaménagés avec de la terre propre.

Dans une troisième et dernière phase, le tronçon à assainir du canal des Mangettes sera curé jusqu'à une profondeur moyenne de 30 centimètres, sur une distance de 1'500 mètres. Le lit sera ensuite réaménagé avec du gravier et des niches afin de favoriser la reproduction de la faune piscicole.

Au total, près de 3'600 m³ de matériaux seront excavés et traités dans des filières agréées. A l'issue des travaux, des analyses seront régulièrement effectuées pour s'assurer que tous les objectifs d'assainissement soient atteints. En parallèle, le Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune statuera sur la levée de l'interdiction de la pêche amateur dans ce secteur.

« L'un des premiers assainissements de ce type réalisés en Suisse »

« Je me réjouis de constater que les entreprises du site chimique se sont engagées à résoudre rapidement la situation. Les différents travaux permettront l'un des premiers assainissements réalisés en Suisse dans un cours d'eau suite à un constat de contamination des poissons », se félicite le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département valaisan des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE).

Note aux rédactions

***Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à
Cédric Arnold, chef du Service cantonal de la protection de l'environnement
- 027 606 31 55 ou 079 628 36 02
Patrick Fellay, responsable Environnement Ville de Monthey - 079 422 14 18
Sébastien Jordan, Service Communication Cimo - 079 460 98 54***